

Intrasense

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

**Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes
semestriels**

ERNST & YOUNG Audit

Intrasense

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Intrasense et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société, au 30 juin 2018, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Montpellier, le 14 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Marie-Thérèse Mercier

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2018 6			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement	8 539 585	7 607 752	931 834	1 092 601	160 767	14.71	
	Concessions, brevets et droits similaires	165 337	163 918	1 419	1 889	470	24.88	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	152 493		152 493		152 493		
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	204 171	152 375	51 796	59 339	7 543	12.71	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	111 542	82 577	28 965	28 965				
Créances rattachées à des participations	1 530 861	1 530 861		28 826	28 826	100.00		
Autres titres immobilisés	4 500		4 500	4 500				
Prêts	61 918		61 918	58 032	3 886	6.70		
Autres immobilisations financières	86 409		86 409	86 358	51	0.06		
Total II	10 856 817	9 537 483	1 319 334	1 360 511	41 176	3.03		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 732	1 732	100.00	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	2 336 827	979 931	1 356 895	1 177 930	178 966	15.19	
	Autres créances	706 186		706 186	496 285	209 901	42.29	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	208 487		208 487	209 690	1 203	0.57		
Disponibilités	948 813		948 813	356 107	592 706	166.44		
Charges constatées d'avance (3)	126 822		126 822	57 322	69 500	121.25		
Total III	4 327 134	979 931	3 347 203	2 299 065	1 048 138	45.59		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)	2 720		2 720	1 239	1 480	119.45	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 186 671	10 517 414	4 669 257	3 660 815	1 008 442	27.55		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2018	6	31/12/2017	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 780 644)	780 644		600 522		180 121	29.99
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 721 035		19 281 157		1 439 879	7.47
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	15 593		15 593			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	19 277 022		17 174 097		2 102 925	12.24
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	891 729		2 102 925		1 211 196	57.60
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 348 521		620 250		728 271	117.42	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	717 438		717 037		401	0.06
Total II	717 438		717 037		401	0.06	
PROVISIONS	Provisions pour risques	55 546		61 167		5 621	9.19
	Provisions pour charges						
Total III	55 546		61 167		5 621	9.19	
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles	380 000				380 000	
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	782 533		973 436		190 903	19.61
	Concours bancaires courants	235		243		9	3.58
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	746 125		513 269		232 856	45.37
	Dettes fiscales et sociales	396 099		457 549		61 450	13.43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	1 486		34 438		32 952	95.69	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	240 293		283 191		42 898	15.15
	Total IV	2 546 771		2 262 127		284 644	12.58
	Ecarts de conversion passif (V)	981		235		747	318.14
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 669 257		3 660 815		1 008 442	27.55	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 484 752

1 666 594

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2018 6			Exercice N-1 30/06/2017 6		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	47 320		47 320	39 068		8 252	21.12
Production vendue de biens	155 059	679 986	835 045	893 523		58 478	6.54
Production vendue de services	285 306	109 603	394 909	250 961		143 948	57.36
Chiffre d'affaires NET	487 685	789 589	1 277 274	1 183 552		93 721	7.92
Production stockée							
Production immobilisée			271 190	337 638		66 448	19.68
Subventions d'exploitation			95 991	94 800		1 191	1.26
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			72 578	67 368		5 210	7.73
Autres produits			2 369	3		2 366	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 719 402	1 683 362		36 040	2.14
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			29 050	35 062		6 011	17.14
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			50 600	82 800		32 200	38.89
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			554 398	687 668		133 270	19.38
Impôts, taxes et versements assimilés			26 882	30 587		3 705	12.11
Salaires et traitements			843 439	983 699		140 261	14.26
Charges sociales			368 333	421 337		53 004	12.58
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			441 182	428 615		12 567	2.93
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			106 389	40 673		65 715	161.57
Dotations aux provisions			55 546			55 546	
Autres charges			4 963	13 349		8 386	62.82
Total des Charges d'exploitation (II)			2 480 781	2 723 790		243 008	8.92
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			761 379	1 040 427		279 048	26.82
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2018	6	30/06/2017	6	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	68		72		5	6.25
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 119		1 321		202	15.28
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	2 101		3 183		1 082	34.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	3 287		4 576		1 289	28.16
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	62 445		33 819		28 626	84.65
Intérêts et charges assimilées (4)	4 791		9 118		4 327	47.46
Différences négatives de change	1 889		15 346		13 457	87.69
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	69 125		58 283		10 842	18.60
2. Résultat financier (V-VI)	65 838		53 707		12 131	22.59
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	827 217		1 094 135		266 918	24.40
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			19 240		19 240	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital			108		108	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			19 348		19 348	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	179 316		50 333		128 984	256.26
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 007		3 703		2 695	72.79
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	180 324		54 036		126 288	233.71
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	180 324		34 688		145 636	419.85
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	115 812		249 586		133 774	53.60
Total des produits (I+III+V+VII)	1 722 689		1 707 286		15 404	0.90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 614 418		2 586 522		27 896	1.08
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	891 729		879 236		12 493	1.42

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Situation semestrielle du 01/01/2018 au 30/06/2018

Annexe aux comptes semestriels, dont le total du bilan est de 4.669.257 Euros et dont le chiffre d'affaires est de 1.277.274 Euros. Le résultat est un déficit de (891.729) Euros.

Les comptes intermédiaires clos au 30 juin 2018 couvrent la période du 01/01/2018 au 30/06/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante de la situation semestrielle. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 13 septembre 2018.

Les comptes semestriels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. La Société a procédé à une revue spécifique de ses besoins de financement et estime que compte tenu de la trésorerie nette disponible et de ses prévisions de chiffre d'affaires elle couvrira ses besoins de financement complémentaires sur les 12 mois à venir, notamment par la signature d'un nouveau financement en OCA signé le 27/08/2018, pour un montant maximal de 3,5 millions d'euros, de 36 mois par tranches automatiques.

Faits marquants de l'exercice

Activité

La Société a poursuivi son développement commercial et continué d'enrichir son offre produit.

Dans ce cadre, des comptes semestriels de la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018, elle a été marquée par les faits suivants :

- Le conseil d'administration réuni le 8 février 2018, a décidé de (i) révoquer Stéphane Chemouny de ses fonctions de Président directeur général, (ii) nommer Nicolas Reymond en qualité de Directeur général et (iii) nommer Nicolas Michelin en qualité de Président du conseil d'administration ;
- Un nouveau plan d'économie a été décidé, annoncé et mis en place en 2018, notamment avec la suppression de 6 postes, plan annoncé le 14 février 2018, pour un impact sur les comptes de la période clos au 30 juin 2018 de 180 k€ ;
- MinFound et Intrasense collaborent étroitement depuis fin 2017, pour développer de nouveaux logiciels d'imagerie médicale dédiés à la visualisation avancée d'images provenant de scanners. En concluant ce contrat de coopération pour l'utilisation de Myrian® Studio, les équipes de recherche de MinFound pourront développer très rapidement des applications cliniques pour leur station de travail, en utilisant la technologie Myrian® ;
- Il est également à noter la conclusion d'un partenariat avec 12Sigma Technologies. Cet accord de partenariat de 2 ans avec cet acteur sino-américain pionnier de l'Intelligence Artificielle et du Deep Learning est particulièrement intéressant pour les deux parties. Il permet à Intrasense un accès à de nouveaux hôpitaux majeurs en Chine et un développement commercial conjoint en cours aux Etats-Unis et en Europe dès 2018 ;
- Les sociétés DMS Group et Intrasense se sont engagées le 15 mai 2018 dans des négociations exclusives dans le cadre d'un projet d'apport des activités de DMS Imaging, la division d'imagerie médicale de DMS Group, à Intrasense. Les deux medtechs montpelliéraines, qui adressent toutes

les deux le même marché sur le plan mondial, ont annoncé souhaiter unir leurs expertises particulièrement complémentaires dans le domaine de l'imagerie médicale de pointe pour enrichir leurs capacités de développement et bénéficier de fortes synergies issues de ce rapprochement. A ce jour, l'opération est en cours de finalisation et le traité d'apport en cours de rédaction ;

- Intrasense et Evolucare ont également annoncé la signature d'un contrat de partenariat stratégique pluriannuel. Intrasense fournira les solutions de visualisation et les applications cliniques avancées de Myrian® Imaging Layer, permettant de faire monter en performance l'offre d'Evolucare à la fois auprès de nouveaux marchés que de ses 1 900 établissements de santé clients, en France et à l'international. Ce contrat de 5 ans assure à Intracense des revenus récurrents avec ce nouveau partenaire et renforce le potentiel de croissance de l'offre d'Evolucare sur ses marchés.

- Par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Montpellier en date du 1er juin 2018 (reçue par la société le 4 juin 2018), Intracense a bénéficié d'un délai supplémentaire expirant le 30 septembre 2018 pour la tenue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017. L'octroi de ce délai supplémentaire est dans le cadre du projet de rapprochement avec DMS Group, permettant potentiellement à Intracense, le cas échéant, de préparer les résolutions relatives au projet d'apport des activités de DMS Imaging, la division d'imagerie médicale de DMS Group.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 37.7 K€. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 (Autres charges de personnel) sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Il a été constaté un produit à recevoir de 15.4 K€ au titre du CICE du premier semestre 2018.

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de la Société, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche et d'innovation.

Emission d'obligations convertibles en actions au profit de Bracknor Fund Ltd

La Société a conclu le 12 janvier 2016 avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions de la Société de 10.000 euros de valeur nominale chacune, auxquelles seraient attachés des bons de souscription d'actions (ci-après les « BEOCABSA ») (ci-après le « Contrat d'Emission »).

Aux termes du Contrat d'Emission, la Société s'était engagée à émettre au profit de Bracknor Fund Ltd (qui s'engageait à les souscrire) cinq bons d'émission permettant chacun d'émettre au cours des 54 prochains mois, en cinq tranches successives qui seront émises à la main de la Société (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), un nombre maximum de 500 OCABSA représentant un montant nominal total de dette obligataire de 5.000.000 euros, sous réserve d'autorisation préalable par les actionnaires de la Société devant être réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 février 2016.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 17 février 2016 a conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa première résolution, une délégation de compétence aux fins d'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (OCABSA), pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de cinq millions d'euros (5 000 000 €), avec un montant nominal maximum d'augmentation de capital de dix millions d'euros (10 000 000 €) sur conversion des obligations convertibles et/ou sur exercice des bons de souscription d'actions détachables, a autorisé la ou des augmentations de capital correspondantes et a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux émissions précitées au profit de Bracknor Fund Ltd.

Lors de sa réunion du 18 février 2016, il a été proposé au conseil d'administration :

- De décider de faire usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2016 ;
- De décider d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bracknor Fund Ltd, 5 BEOCABSA dont l'exercice donnera lieu à la souscription de 500 OCABSA de 10.000 euros de valeur nominale chacune par Bracknor Fund Ltd ;
- De décider de réserver l'émission des BEOCABSA à Bracknor Fund Ltd ;
- De décider que les BEOCABSA seront attribués gratuitement à Bracknor Fund Ltd ;
- De décider que les caractéristiques des BEOCABSA et des OCABSA seront conformes à la description qui en est faite dans le Contrat d'Emission, et notamment :
 - o Les OCA seront émises au pair, soit 10.000 euros chacune, ne porteront pas intérêt et auront une maturité de 18 mois à compter de leur émission ;
 - o Les OCA, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;
 - o Les OCA pourront être converties en actions à la demande du porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après, étant précisé que les OCA non converties arrivées à échéance seront automatiquement converties en actions selon la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

Avec :

« N » : correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ;

« V_n » : correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » : correspondant à 90 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion, sans pouvoir cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soit 0,05 euro à la date des présentes). le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'OCA auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal au montant nominal d'une OCA, soit 10.000 euros ;

les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront librement cessibles à compter de leur émission ;

les BSA pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (ci-après la « Période d'Exercice des BSA ») ;

Les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;

Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle de la Société (sous réserve d'ajustements éventuels) ;

Le prix d'exercice des BSA sera égal à 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi par la Société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à

l'émission de la tranche des OCABSA desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant de la première Tranche, le prix d'exercice des BSA sera égal au moins élevé entre ce chiffre et 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que rapporté par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de signature du Contrat d'Emission (laquelle est intervenue le 12 janvier 2016).

Le Président a rappelé aux administrateurs que compte tenu de ses conditions financières plus avantageuses pour la Société, ce nouveau moyen de financement en fonds propres se substituera au financement en OCABSA conclu avec Atlas Alpha Yield Fund aux termes du contrat conclu le 24 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, a décidé d'émettre les BEOCABSA au profit de Bracknor Fund Ltd et a décidé de demander à Bracknor Fund Ltd d'exercer un BEOCABSA, l'obligeant à souscrire une première tranche de dette obligataire de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant nominal global de 1.000.000 euros. La conversion des OCA de la tranche 1 a permis la création de 1 587 302 actions au cours de conversion de 0,63 euro.

Le conseil a constaté que l'émission de cette première tranche emportait détachement de 1.315.789 BSA attachés aux OCA au prix d'exercice de 0,76 euro. Il a par ailleurs constaté que 328 947 BSA ont été exercés, donnant lieu au versement de 250 000€ et à la création de 328 947 actions ordinaires.

Enfin, le conseil a constaté que la délégation reste valable pour 400 OCABSA pour un montant nominal global de 4.000.000 euros.

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 30 septembre 2016, l'émission d'une deuxième tranche pour un montant global de 1 000 000 euros (la « Tranche 2 »).

Cette deuxième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros, a été entièrement souscrite par le Fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emportait le détachement de 1 052 631 BSA ayant un prix d'exercice de 0,95 euro. La conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 1.732.134 actions ordinaires.

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 6 avril 2017, l'émission d'une troisième tranche pour un montant global de 1 000 000 euros (la « Tranche 3 »).

Cette troisième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 315 789 BSA ayant un prix d'exercice de 0,76 euro. A ce jour, la conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 1 817 165 actions ordinaires.

Le 20 février 2018, une quatrième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 612 904 BSA ayant un prix d'exercice de 0,62 euro. A ce jour, la conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 2.257.896 actions ordinaires.

Le 2 mai 2018, une cinquième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 388 889 BSA ayant un prix d'exercice de 0,63 euro. A ce jour (date d'arrêt des comptes semestriels clos le 30 juin 2018), la conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 2. 603.609 actions ordinaires.

Intrasense tient à jour sur son site internet un tableau des BEOCABSA, des OCA et des BSA en circulation à l'adresse suivante : <http://www.intrasense.fr/fr/investisseurs/titres-ocabsa/>.

Evénements importants survenus depuis la clôture au 30 juin 2018

Mise en place d'un financement par émission d'OCA, le 27 août 2018

http://www.intrasense.fr/wp-content/uploads/2018/08/CP_Intrasense_Contrat-de-financement_28082018.pdf

- Emission d'Obligations Convertibles en Actions (OCA) pour un montant nominal maximum de 3,5 millions d'euros sur 3 ans ;
- Engagement de souscription aux OCA par le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund.

La Société a conclu le 27 août 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« l'Investisseur ») un financement global sous forme d'OCA, pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 3.500.000 € sur 3 ans (la « Période d'Engagement »).

Dans ce cadre, sur le fondement de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016 (placement privé), La Société a émis le 27 août 2018, 28 bons d'émission d'OCA (les « Bons d'Emission »), chaque Bon d'Emission donnant accès à 25 OCA d'un montant nominal de 5.000 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur. Ce financement de permettre à la Société de consolider son plan de retour à l'équilibre, à travers le déploiement de sa stratégie mise en place en 2018, orientée vers la vente aux industriels. Adressant des marchés plus vastes, où son offre est particulièrement pertinente, la Société a signé récemment plusieurs contrats pluriannuels.

Modalités et cadre juridique de l'émission

Les OCA seront émises en plusieurs tranches, sur exercice des Bons d'Emission émis gratuitement qui obligent ensuite leur porteur, selon un calendrier défini (cf. infra : Calendrier) et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions (Cf. infra : Conditions), à souscrire une tranche d'OCA.

Au cours de sa réunion en date du 27 août 2018, le Conseil d'Administration de la Société, faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016, a décidé l'émission de 28 Bons d'Emission au profit de l'Investisseur.

Caractéristiques des Bons d'Emission

Les Bons d'Emission ne pourront pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

Les Bons d'Emission, d'une maturité de 36 mois à compter du 27 août 2018, obligent leur porteur à souscrire à une tranche d'OCA, à raison de 25 OCA par Bon d'Emission exercé, selon un calendrier défini. L'exercice des Bons d'Emission permettra l'émission d'OCA en plusieurs tranches comme suit :

- 250.000 euros, pour la première tranche d'OCA (émise le 27 août 2018) ;
- 125.000 euros, pour les tranches d'OCA suivantes (étant précisé que la Société aura la faculté de demander le tirage de tranches de 250.000 euros, ce qui aura alors pour effet de doubler la durée de la Période Intercalaire).

Les Bons d'Emission seront automatiquement exercés, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions détaillées ci-dessous en « Conditions », à l'issue d'une période de 90 jours de bourse suivant la première tranche, puis à 25 jours de bourse d'intervalle à partir de la deuxième tranche (la « Période Intercalaire »).

Il est précisé que la Société aura toutefois la possibilité de suspendre puis de réactiver le déboursement automatique des tranches, dans la limite de trois périodes de suspension d'une durée maximum de 6 mois chacune.

Sous certaines conditions, l'Investisseur aura également la possibilité de demander à la Société l'émission d'une nouvelle tranche d'OCA avant même l'expiration de la Période Intercalaire, cette faculté ne pouvant concerner que trois tranches d'OCA au plus.

La Société s'est engagée à ce que, en plus de la première tranche, quatorze (14) tranches soient émises en tout état de cause avant la fin de la Période d'Engagement, soit l'émission de 400 OCA représentant un montant nominal total de 2.000.000 euros.

Principales caractéristiques des OCA

Les OCA seront émises sur exercice des Bons d'Emission, elles auront une valeur nominale de 5.000 € chacune et seront souscrites à hauteur de 98% du pair.

Les OCA ne porteront pas d'intérêt, auront une maturité de 12 mois à compter de leur émission et seront convertibles en actions, selon les modalités décrites ci-dessous. Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission (détaillés ci-dessous « Défaut »), l'Investisseur pourra demander à la Société le remboursement des OCA non converties, au pair.

Les OCA seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante :

$$N = V_n / P, \text{ où}$$

« N » est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuable au porteur d'OCA, « V_n » est la valeur nominale de l'OCA, soit 5.000 €,

« P » est le prix de conversion de l'OCA, soit le montant le plus bas entre (i) 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion des OCA ou (ii) 120% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'émission de la tranche des OCA converties.

Les OCA, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.

« Calendrier » prévisionnel des tirages automatiques

- Tranche 1 27/08/2018 ;
- Tranche 2 04/01/2019 ;
- Tranche 3 11/02/2019 ;
- Tranche 4 19/03/2019 ;
- Tranche 5 26/04/2019 ;
- Tranche 6 04/06/2019 ;
- Tranche 7 10/07/2019 ;
- Tranche 8 15/08/2019 ;
- Tranche 9 20/09/2019 ;
- Tranche 10 28/10/2019 ;
- Tranche 11 03/12/2019 ;
- Tranche 12 13/01/2020 ;
- Tranche 13 18/02/2020 ;
- Tranche 14 25/03/2020 ;
- Tranche 15 05/05/2020 ;
- Tranche 16 10/06/2020 ;
- Tranche 17 16/07/2020 ;
- Tranche 18 21/08/2020 ;
- Tranche 19 28/09/2020 ;
- Tranche 20 03/11/2020 ;
- Tranche 21 09/12/2020 ;
- Tranche 22 18/01/2021 ;
- Tranche 23 23/02/2021 ;
- Tranche 24 31/03/2021 ;
- Tranche 25 10/05/2021 ;
- Tranche 26 15/06/2021 ;
- Tranche 27 21/07/2021.

: Principales « conditions » à la souscription des OCA par l'Investisseur

- Aucun cas de défaut n'existe ;
- Les actions de la Société sont toujours cotées et la cotation des actions de la Société n'a pas été suspendue (et il n'existe pas de risque identifié d'une telle suspension) ;
- La Société dispose d'un nombre d'actions autorisées et disponibles suffisant pour servir les conversions des OCA devant être émises dans le cadre du tirage (et, le cas échéant, des OCA encore en circulation), à savoir au moins un nombre d'actions correspondant au montant nominal de cette dette obligataire divisé par le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense à la date d'expiration de la Période Intercalaire en cours ;
- Le cours de clôture de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris est supérieur à 110% de la valeur nominale de l'action de la Société depuis plus de 60 jours calendaires consécutifs.

Cas de « défaut »

Les cas de défaut incluent notamment le retrait de la cote de l'action Intrasense et la survenance d'un changement défavorable significatif.

Le 27 août 2018, la 1^{ère} tranche de dette obligataire composée de 50 OCA d'une valeur nominale de 5 000 euros chacune, représentant un montant global de 250 000 euros a été entièrement souscrite par l'Investisseur. A ce jour, la conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 16.129 actions ordinaires.

Intrasense tient à jour sur son site internet un tableau des BEOCABSA, des OCA et des BSA en circulation à l'adresse suivante : <http://www.intrasense.fr/fr/investisseurs/titres-ocabsa/>.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu de la trésorerie nette disponible au 30 juin 2018, de l'existence d'un nouveau financement par OCA signé le 27/08/2018 et des mesures complémentaires qui ont et pourraient être prises, le cas échéant, pour assurer le financement de la Société.

La Société a confirmé au cours du premier semestre 2018 sa capacité à positionner son offre sur les marchés internationaux, à développer son chiffre d'affaires récurrent et à délivrer des solutions innovantes aux acteurs clé de la santé. Les efforts commerciaux se poursuivent sur un nombre resserré de pays stratégiques tout en poursuivant une politique de réduction de coûts et de gains de productivité.

Elle bénéficie sur ce premier semestre des premiers résultats de la mise en place de sa nouvelle stratégie, confirmant la pertinence de son positionnement sur des marchés B to B. En proposant aux industriels et aux éditeurs de système d'information de santé, des fonctionnalités d'imagerie de haut niveau, directement intégrables à leur offre, l'offre Myrian® Imaging Layer concrétise des partenariats aux revenus récurrents. Myrian® Studio permet de participer au développement de l'intelligence artificielle et du « deep learning », et donne à Intrasense un atout majeur pour se différencier fortement. Ces offres valorisent pleinement les technologies exclusives développées par l'entreprise, et leur commercialisation contribue au développement de la valeur de l'entreprise.

Cette dynamique devrait se poursuivre durant le second semestre 2018.

La poursuite de l'enrichissement fonctionnel de l'offre Myrian®, sa participation active aux projets innovants de portée internationale [HECAM](#) et [HYPMED](#) renforce par ailleurs le positionnement d'Intrasense comme spécialiste des solutions d'imagerie avancées.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes semestriels au 30 juin 2018 ont été élaborés et présentés en conformité du règlement ANC N°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base. Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Principes comptables appliqués

Immobilisations

Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produit. Intrasense édite deux versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux modules mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels. Ces frais de développement ont été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

Compte tenu de l'expérience, il ressort que la durée de vie des versions successives du produit, en particulier pour les versions récentes, est sensiblement plus courte. L'estimation initiale a donc été révisée et la durée d'amortissement ramenée à 3 ans à compter de l'exercice 2014.

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels au 30 juin 2018, la production immobilisée a fait l'objet d'une estimation basée sur le temps réel passé compte tenu des projets en cours sur cette période et l'évolution de l'effectif prise en compte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Evaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Frais de R&D	Linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Titres de participations.

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale soit sur la valeur d'utilité en fonction de la stratégie de la société sur ces titres de participations :

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société INTRASENSE apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. A ce titre, la société a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour garantie est calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires « ventes de licences » réalisé sur les 4 trimestres précédents, pondérés par antériorité.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes).

Le chiffre d'affaires services correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels au 30 juin 2018, le crédit impôt recherche a fait l'objet d'une estimation basée sur le temps passé réel, compte tenu des projets en cours sur cette période et de l'évolution de l'effectif prise en compte. Aussi, l'évaluation du Crédit d'Impôt Recherche à la fin de la période intermédiaire a été effectuée en prenant en compte les encaissements et remboursements de subventions et avances remboursables de la période.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société INTRASENSE, habilitée conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale a conclu un contrat de liquidité avec la société TSAF. Ce contrat autorise la société TSAF à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société INTRASENSE et la régularité de leur cotation sur le marché Euronext Growth.

Disponibilités en Euros

(Code du commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous sont exprimés en euros, sauf mention particulière.

Notes sur les postes de l'actif du bilan

Etat des immobilisations

Au cours du premier semestre 2018, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 271 K€. Les coûts engagés dans le cadre du rapprochement avec DMS Group (apport partiel d'actif en cours de finalisation) représente 152 K€ au 30 juin 2018 et ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours en raison du caractère fortement probable de l'opération en cours.

Les créances rattachées à des participations concernent la filiale Intrasense Inc. aux USA

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais établissement recherche développement	8 270 142		271 190
TOTAL			
Immobilisations incorporelles en cours	165 337		152 493
TOTAL			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers	55 972		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	146 987		1 212
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	202 959		1 212
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 608 784		33 619
Autres titres immobilisés	4 500		
Prêts, autres immobilisations financières	144 391		3 937
TOTAL	1 757 675		37 556
TOTAL GENERAL	10 396 113		462 451

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL	1 747	8 539 585	8 539 585
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		317 830	317 830
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			55 972	55 972
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			148 199	148 199
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	0	204 171	204 171
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations			1 642 403	1 642 403
Autres titres immobilisés			4 500	4 500
Prêts, autres immobilisations financières			148 328	148 328
	TOTAL	0	1 795 231	1 795 231
	TOTAL GENERAL	0	10 856 817	10 856 817

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	7 177 542	431 957	1747	7 607 752
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	163 448	470		163 918
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers	30 319	2 444		32 763
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	113 301	6 311		119 612
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	143 620	8 755	0	152 375
TOTAL GENERAL	7 484 610	441 182	1 747	7 924 045

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	431 957				
Autres immob.incorporelles TOTAL	470				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 444				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	6 311				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	8 755	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	441 182	0	0	0	0

Les amortissements constatés au titre des frais activés antérieurement ou au cours de l'exercice, représentent 432 K€.

Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 530 861	33 619	1 497 242
Prêts	61 918		61 918
Autres immobilisations financières	86 409		86 409
Clients douteux ou litigieux	1 325 933	1 325 933	
Autres créances clients	1 292 721	1 292 721	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéficiaires	386 795	386 795	
Taxe sur la valeur ajoutée	82 854	82 854	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers états et autres collectivités publiques	236 212	236 212	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	24 350	16 850	7 500
Charges constatées d'avance	126 822	126 822	
TOTAL	5 154 875	3 501 806	1 653 069
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 886		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Au 30 juin 2018, les créances d'impôt sont essentiellement constituées du crédit impôt recherche pour 585 K€ dont 349 K€ au titre de l'exercice 2017 non encore remboursés.

Etat des dépréciations

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation	82 577				82 577
Sur autres immobilisations financières	1 468 416	62 445			1 530 861
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	881 812	106 389	8 270		979 931
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	2 432 805	168 834	8 270		2 593 369

Les participations financières apparaissent au bilan pour une valeur brute de 112 k€ et sont dépréciées au 30 juin 2018 pour une valeur de 83 K€ représentant les titres de la filiale Chinoise et de la filiale Américaine.

Les créances rattachées à des participations représentent les avances à la filiale Intracense Inc. USA et font l'objet d'une provision à 100% pour un montant de 1.531 k€.

Créances clients :

Une provision pour dépréciation des créances clients d'un montant 106,4 k€ a été passée sur la période pour tenir compte de créances anciennes ainsi qu'une reprise de 8,3 k€ concernant des créances antérieures encaissées.

Trésorerie

Les titres de placement sont constitués de comptes à terme pour une valeur de 200 k€.

Au 30 juin 2018, la Société détenait 22.000 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec TSAF, pour une valeur au bilan de 18.104 €.

Actions en propre au 31/12/2017	19.000
Achats S1 2018	125.637
Ventes S1 2018	-117.637
Actions en propre au 30/06/2018	23.000

Produits à recevoir

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	365 059
Autres créances	236 212
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	531
Total	601 802

Les autres créances correspondent principalement à l'estimation du CIR liée au premier semestre 2018 pour 116 K€ et aux subventions à recevoir du fait de l'avancement des projets en cours et de la réalisation des critères définis dans les contrats de subvention.

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	126 882
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	126 882

Note sur les postes du passif du Bilan

Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	380 000	380 000		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	481	481		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 499 724	363 941	588 345	547 438
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	746 125	746 125		
Personnel et comptes rattachés	124 067	124 067		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	154 311	154 311		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	84 235	84 235		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	33 486	33 486		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 486	1 486		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	240 293	240 293		
TOTAL	3 308 779	2 172 996	588 345	547 438
Emprunts souscrits en cours d'exercice	380 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	190 780			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	61 167		5 621		55 546
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	61 167		5 621		55 546

Composition du capital social

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	0,0500	12 010 449			12 010 449
OCABSA Converties en actions nouvelles sur la période	0,0500		3 602 429		3 602 429
BSA convertis	0,0500				0
					0
TOTAL		12 010 449	3 602 429	0	15 612 878

Mouvements des capitaux propres

(En Euros)	Situation Ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation Clôture
Capital	600 522	180 121		780 643
Primes liées au capital	19 281 157	1 439 879		20 721 035
Réserve légale	15 593			15 593
Provisions réglementées				
Report à nouveau	-17 174 097	-2 102 925		-19 277 022
Résultat de la période	-2 102 925	-891 729	-2 102 925	-891 729
TOTAL	620 250	-1 374 654	-2 102 925	1 348 521

(1) Augmentation de capital de 180.121€ par émission de 162 OCA converties en 3.602.429 actions nouvelles de 0,05 € de valeur nominale chacune et prime d'émission brute de 4.439.879 €.

Autres titres ouvrant droit au capital

Obligations convertibles en actions

Elles sont composées de 38 OCA Bracknor non converties au 30 juin 2018, d'où une dette inscrite au bilan pour 380 k€.

Bons de souscription en actions (BSA)

Date d'émission	Nombre	Prix d'exercice
18.02.2016	986 842	0,76
13.10.2016	1 052 631	0,95
06.04.2017	1.315.789	0,76
20.02.2018	1.612.904	0,62
02.05.2018	1.388.889	0,63

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-dessous présente les BSPCE existants au 30 juin 2018 :

Titres	BSPCE 2011 n° 1	BSPCE 2011 n° 2	BSPCE 2011 n°3
Nombre de BSPCE émis et attribués	1.833	1.833	1.833
Nombre de BSPCE émis et non attribués	0	0	0
Nombre de BSPCE émis et exercés	450	0	0
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)
Date limite d'exercice des BSPCE	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ¹	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ²	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ³
Parité	1 BSPCE 2011 n°1 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°2 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°3 pour 20 actions ordinaires nouvelles
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE en circulation	27.660	36.660	36.660
Dilution maximale en actions et en pourcentage issue de l'exercice des BSPCE en circulation	100.980 actions		

Depuis la clôture de l'exercice, aucun BSPCE n'a été exercé et aucun autre BSPCE n'a été attribué.

¹ Par dérogation à ce qui précède, les BSPCE 2011 n°1 devront être exercés par le bénéficiaire ou ses ayants-droits, à peine de caducité automatique et de plein droit, dans le délai de six (6) mois à compter :

(i) de la survenance du décès, en cas de décès ; ou

(ii) de la survenance d'une incapacité, en cas d'incapacité correspondant au classement dans les deuxième et troisième catégories prévues par l'article 341-1 du Code de la sécurité sociale.

² Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

³ Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

Les Options 2013-1 et les Options 2013-2 (stock-options) :

Le tableau ci-dessous présente les stock-options existantes au 30 juin 2018 :

Type de titres	Options 2013-1	Options 2013-2
Nombre d'Options émises et attribuées	172.000	50.000
Nombre d'Options émises et non attribuées	0	0
Date de l'assemblée générale (principe d'émission)	16 décembre 2011	16 décembre 2011
Date de la décision sociale portant sur l'attribution	20 mai 2013	20 mai 2013
Date de la décision sociale constatant l'émission des titres	Néant	Néant
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	6,62 €	6,62 €
Date limite d'exercice des Options	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.
Parité	1 Option 2013-1 pour 1 action ordinaire nouvelle (sous réserve de l'atteinte de conditions de performance)	1 Option 2013-2 pour 1 action ordinaire nouvelle
Conditions générales d'exercice	Les Options 2013-1 exerçables peuvent être exercées par les bénéficiaires selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none">- 50% sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice ;- 50% à tout moment dans le délai d'exercice sous réserve de la réalisation cumulative des objectifs de performance.	Les Options 2013-2 exerçables peuvent être exercées par les Bénéficiaires sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice de huit ans.
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites	172.000	50.000

Depuis la clôture de l'exercice, aucune option 2013-1 ou 2013-2 n'a été exercée et aucune nouvelle option n'a été attribuée.

Calendrier d'exercice des Options 2013-1

	Options 2013-1 non exerçables	Options 2013-1 exerçables	
		Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sans condition	Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sous condition de réalisation des Objectifs de Performance
20/05/2013	100 %	0 %	0 %
21/05/2014	80 %	10 %	10 %
21/05/2015	60 %	20 %	20 %
21/05/2016	40 %	30 %	30 %
21/05/2017	20 %	40 %	40 %
21/05/2018	0 %	50 %	50 %

Calendrier d'exercice des Options 2013-2

Date d'Exercice des Options 2013-2	Options 2013-2 exerçables	Options 2013-2 Non exerçables
Entre le 20 mai 2013 et le 20/05/2014 inclus	0 %	100 %
Entre le 21/05/2014 et le 20/05/2015 inclus	25 %	75 %
Entre le 21/05/2015 et le 20/05/2016 inclus	50 %	50 %
Entre le 21/05/2016 et le 20/05/2017 inclus	75 %	25%
A compter du 21/05/2017 et jusqu'au 30 mai 2021	100%	0%

Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres

(En Euros)	Solde Ouvertur e	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	+ de 5 ans
Avance remboursable OSEO 1,5 M€ Préfinancement CIR							
Avance remboursable HECAM	717 438			717 438		170 000	547 438
TOTAL	717 438			717 438		170 000	547 438

Mouvements des avances remboursables – Dettes financières

Néant

Emprunts auprès des établissements de crédit

(En Euros)	Solde Ouverture	Souscription	Rbsts emprunts	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	Dû à + d'5 ans
CRCA 150 K€	26 570		15 863	10 707	10 707		
BPI 800 K€	560 000		80 000	480 000	160 000	320 000	
BPS 400 K€	193 137		47 450	145 687	96 562	49 125	
CRCA 400 K€	193 359		47 467	145 892	96 672	49 220	
TOTAL	973 066		190 780	782 286	363 941	418 345	

Charges à payer

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	481
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 927
Dettes fiscales et sociales	217 526
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	439 934

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	240 293
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	240 293

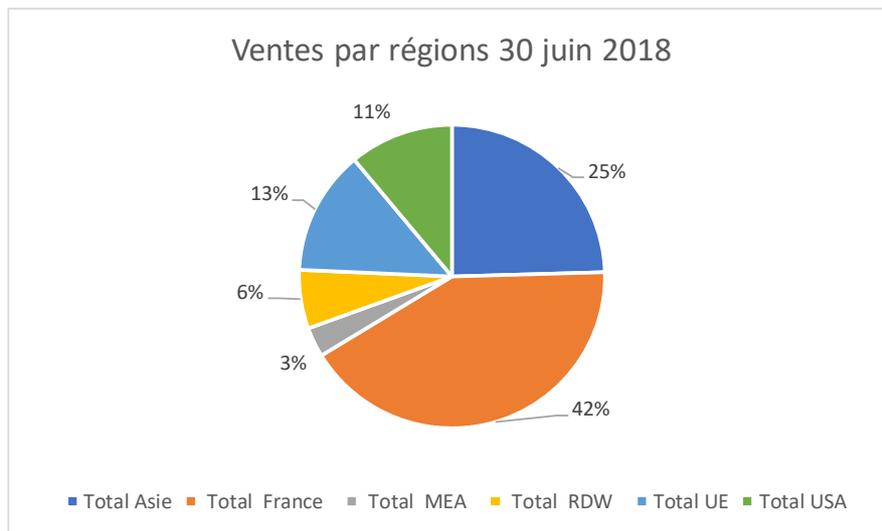
Compléments d'information relatifs au compte de résultat.

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'Affaires France : 487.685 euros

Chiffre d'Affaires Export : 789.589 euros.



Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés des éléments ci-dessous :

Nature	Montant
AVANTAGES EN NATURE	2 929
TRANSFERTS DE CHARGES IJSS	212
TRANSFERTS DE CHARGES FORMATIONS	
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES	
Total	3 141

Effectifs moyens :

	30/06/2018	31/12/2017
Employés	1	1
Cadres et techniciens	30	32
Total	31	33

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance :

Cette information n'est pas communiquée dans la mesure où elle reviendrait à donner la rémunération d'une seule personne dirigeante.

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/1)

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS de GESTION		77180000
- PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ EX. ANTERIEURS		77210000
- VAL. CESSION DES EAC		77520000
-		
Total	0	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES & AMENDES		67120000
- AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES	181 916	67180000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ EX. ANTERIEUR		67210000
- VAL. NETTE COMPT. DES EAC		67500000
- MALIS SUR RACHATS D'ACTION PROPRES	1 007	67830000
-		
-		
Total	182 924	

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud et à Crédit Agricole du Languedoc les nantissements suivants :

Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Banque Populaire du Sud à hauteur de 400 000€ *pari passu* avec le Crédit Agricole, engagement au 30 juin 2018 à hauteur du solde restant de 145.687 €.

Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Crédit Agricole du Languedoc à hauteur de 400 000€ *pari passu* avec la Banque Populaire du Sud, engagement au 30 juin 2018 à hauteur du solde restant de 145.892 €

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans pour tous les salariés, d'une Inflation à 2% par an, d'un taux d'actualisation de 1,55% aligné sur le rendement estimé des obligations OAT 30 ans de bonne signature, d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 84 k€. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Au 31/12/2017, le montant de l'engagement calculé pour l'exercice 2017 s'élevait à 88 K€, sur la base d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux de charges sociales moyen de 45%, et d'un taux d'actualisation de 1,55%, les autres hypothèses demeurantes inchangées.